

M. SERVANT :

On a les deux ; c'est-à-dire que je pense qu'il y a une différence entre EPERS et pas EPERS. et produits de série et pas produits de série. Pour ma part, étant un industriel de second œuvre, on n'a pas beaucoup de solutions techniques qui soient sujettes à être sous le régime des EPERS ; on en a relativement peu. Mais même sur les produits de second œuvre, on n'est pas uniquement sur les grandes séries ; on a énormément aujourd'hui de demandes de concepteurs de bâtiments qui nous demandent des produits hors standard pour leur(s) bâtiment(s) ; et effectivement, on évalue au cas par cas notre capacité à produire des petites séries, avec un prix dédié, avec des dimensions dédiées, des caractéristiques dédiées, et donc on évolue fortement pour rendre beaucoup plus flexible l'industrie de la construction, aujourd'hui.